

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Présents : Bruno ARNAL, Cyrille BARTHELEMY, Caroline BERTHET, Isabelle BROUSSET, André CARBOULET, Murielle COMMETTE, Jacques LAPEYRE, Nicole LASSERE-SERRE, Martine MONTEIL, Jérôme MORELLO, Jean-Pierre PETTAVINO, Caroline PETTAVINO-GALINA, Adeline POMMIER, Joël RAYMOND.

Absents excusés :

URBANISME :

« **Hameau des Amandiers** » : On a enfin reçu les dernières consultations qui nous manquaient pour pouvoir délivrer le permis d'aménager. A l'issue d'une relecture attentive, nous pourrions délivrer le permis d'ici la fin de la semaine.

CETIC a déjà déposé des demandes de permis de construire des macro-lots.

Les 32 maisons individuelles feront l'objet de permis de construire individuels, une fois les VRD réalisés

Projet « Bernard » : Le permis de démolir pour le hangar a été délivré, et la demande de permis de construire déposée la semaine dernière pour deux bâtiments de 6 logements.

La mairie a demandé à la SEM une étude d'implantation d'une borne de défense contre l'incendie supplémentaire pour ce quartier.

Rénovation du club-house des tennis : demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2020

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la nécessité de procéder à une rénovation du « Club House » des tennis. Les derniers travaux engagés dans ce local communal datent du début des années 80. Il est aujourd'hui devenu peu fonctionnel, énergivore et exiguë au regard du projet de développement de cette activité. De plus il est nécessaire également de réaliser l'accessibilité aux PMR, notamment des vestiaires et des sanitaires.

Il indique que dans le cadre de ce projet est également prévu une réfection de l'installation électrique ainsi qu'une isolation thermique de la toiture afin de réaliser des économies d'énergie. Le remplacement de l'éclairage actuel des courts par un éclairage LED contribuera également à des économies d'énergie. On profitera de ce programme pour intégrer la création de toilettes PMR, accessibles directement depuis le parking public.

Le maire rappelle que le club de tennis fonctionne toute l'année et propose des stages aux enfants et ados pendant les vacances. Durant le temps scolaire, il assure également une animation auprès de tous les élèves de l'école communale.

il indique que cet investissement pourrait être soutenu financièrement par l'état dans le cadre de la DETR 2020.

Le plan de financement pourrait alors être le suivant :

Dépenses HT :

Montant estimé des honoraires de maîtrise d'œuvre	9 000 €
Montant estimé des études et travaux	105 000 €
Montant total du projet	114 000 €

Recettes :

DETR 2020	39 900 €
Autofinancement communal	64 100 €
Total	114 000 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- décide d'adopter le programme de rénovation d'extension et d'accessibilité du Club House des Tennis,
- valide le plan de financement proposé,
- autorise le Maire à solliciter le soutien financier de l'état au titre de la DETR 2020
- autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Par ailleurs, une rencontre avec les responsables du club et les représentants de la fédération est prévue le 5 février 2020, dans le but d'obtenir également une participation financière de la fédération.

LAVOIR :

Le dossier de consultation des entreprises a été confié à l'architecte Cédric Garcin. On est déjà assuré de la participation du Conseil Départemental.

TRAVAUX :

D943 entrée de ville : Coût de cette opération 200 000 €, dont 50 000 € pris en charge par le Conseil Départemental.

Travaux un peu retardés par les intempéries.

Réfection de la chambre réseau d'orange.

Discussion avec les services du Département afin d'obtenir un goudronnage complet, contrairement à ce qui a été fait route de Cucuron.

Eclairage public : 297 lanternes posées + illuminations du Temple et des fontaines réalisées.

Il reste à supprimer une ligne aérienne qui illumine les platanes du Rayol (réalisation d'une tranchée et pose de 5 lampadaires).

Rappel : on a obtenu une DETR de 90 000 € sur les 360 000 € HT que représente cette opération.

Toitures : révision en cours sur les toitures de l'école de musique, de l'Eglise, et de la mairie.

La réfection de la toiture du Temple a fait l'objet d'un devis de 9000 €. Les travaux sont à engager.

Il est également question de l'isolation des combles de la mairie, une rencontre avec le représentant d'EDF collectivités a permis d'envisager cette isolation à un prix dérisoire dans le cadre de la campagne des économies d'énergie.

Travaux de renforcement Enedis pour les Halles du Petit Moulin (ancien garage Baumas) commencés le 27 janvier. (rappel du coût pour la mairie de ce renforcement : 15 000 €)

LMV :

Rencontre avec le responsable technique de la communauté d'agglomération qui va s'occuper de la gestion de l'eau, de l'assainissement, et du pluvial à partir du 1er janvier 2020, dans le but de gérer au mieux la compétence transférée, sachant qu'une délégation reste possible dans la gestion des affaires courantes. Concernant le SPANC, qui représente environ 300 foyers, une délégation a été demandée pour continuer à le faire.

Concernant l'affaissement du réseau pluvial devant la villa St Louis, un devis avait été réalisé à l'automne, mais en raison des travaux des riverains, l'intervention a dû être retardée... elle tombe donc sous la compétence de l'agglomération...

De même que le remplacement du portail et du grillage de la station de pompage qui ont été volés.

Réunion programmée le 28/01/2020 sur le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territoriaux).

Prochain conseil communautaire le 27/02/2020

Commission finances le 13/02/2020

QUESTIONS DIVERSES :

Tag sur le mur de la propriété Gerbaud suite aux travaux entrepris pour clôturer la propriété. Un courriel a été adressé au propriétaire et la gendarmerie vue à ce sujet.

Archivage : encore 5 semaines de travail de classement et d'élimination pour l'archiviste du centre de gestion.

Rappel : certaines archives ont été emportées aux archives départementales, pour y être répertoriées, numérisées, et mises à la disposition du public.

Salle Bosco : location exceptionnelle accordée à une association du village pour la répétition d'un spectacle pendant les vacances de Pâques.

Il conviendra de modifier le règlement dans ce sens : on garde la priorité aux expositions culturelles habituelles (amitié Henri Bosco, rencontres Albert Camus...) pendant les vacances scolaires, mais une occupation exceptionnelle est toujours possible pour les associations du village si aucune exposition n'est programmée.

Demande de subvention « les Lub'elles du cœur » (à but humanitaire) : le conseil est d'accord pour accorder une subvention exceptionnelle de 200 €, soit en achat de fournitures, soit en versement numéraire.

Assemblée Générale de l'association li grigri (centre aéré): 11 février à 18h30 salle Yves Montand à Cadenet (Martine + Cyrille ont prévu d'être présents).

Cérémonie du Conseil Départemental de remise de ballons aux clubs de foot le 13 février à 18h30 à la salle Camus : Jérôme et Cyrille seront présents.

Dérogation accordée par l'Inspecteur de l'Education Nationale pour l'admission en cours d'année de l'enfant Mahé BOUZE à l'école (fils du boucher qui s'installe au village à partir du mois de mars).

Carnets de voyage : Pierre Croux envisage d'organiser un nouveau festival des carnets de voyage à la Fruitière Numérique. Le règlement de la dette par l'association organisatrice du dernier festival reste d'actualité. Pierre Croux leur a écrit à deux reprises, sans réponse de leur part.

En tout état de cause, il conviendra de bien définir la question de la logistique : qui fait quoi, sur quoi on s'engage, et avec quelle structure, avant de prendre une décision...

Rose Renda a 100 ans. Elle est à Roquefraiche à Lauris. Joël lui apportera un beau bouquet de la part des lourmarinois.

Concernant le marché des producteurs, un pêcheur s'est engagé à y participer.